

Au Bord de la Reculée - 13R

Bresse Haute-Seille - Hauteroche



Baume-les-Messieurs depuis le belvédère de Crançot (© Jura Tourisme)



Au départ de Crançot, village du premier plateau du Jura, on ne soupçonne pas la proximité des reculées, et notamment la plus célèbre d'entre-elles, Baume-les-Messieurs. Cette dernière est à découvrir depuis le spectaculaire belvédère des Roches. Ce circuit, majoritairement roulant, présente une jolie section de single dans le bois de Romboin.

Suivre le balisage n° 13 rouge

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 1 h 30

Longueur : 14.5 km

Dénivelé positif : 201 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Histoire et patrimoine, Naturel

Itinéraire

Départ : Crançot (Hauteroche)

Arrivée : Crançot (Hauteroche)

Balisage : ➤ Boucle VTT

Communes : 1. Hauteroche

2. Baume-les-Messieurs

3. Perrigny

Profil altimétrique

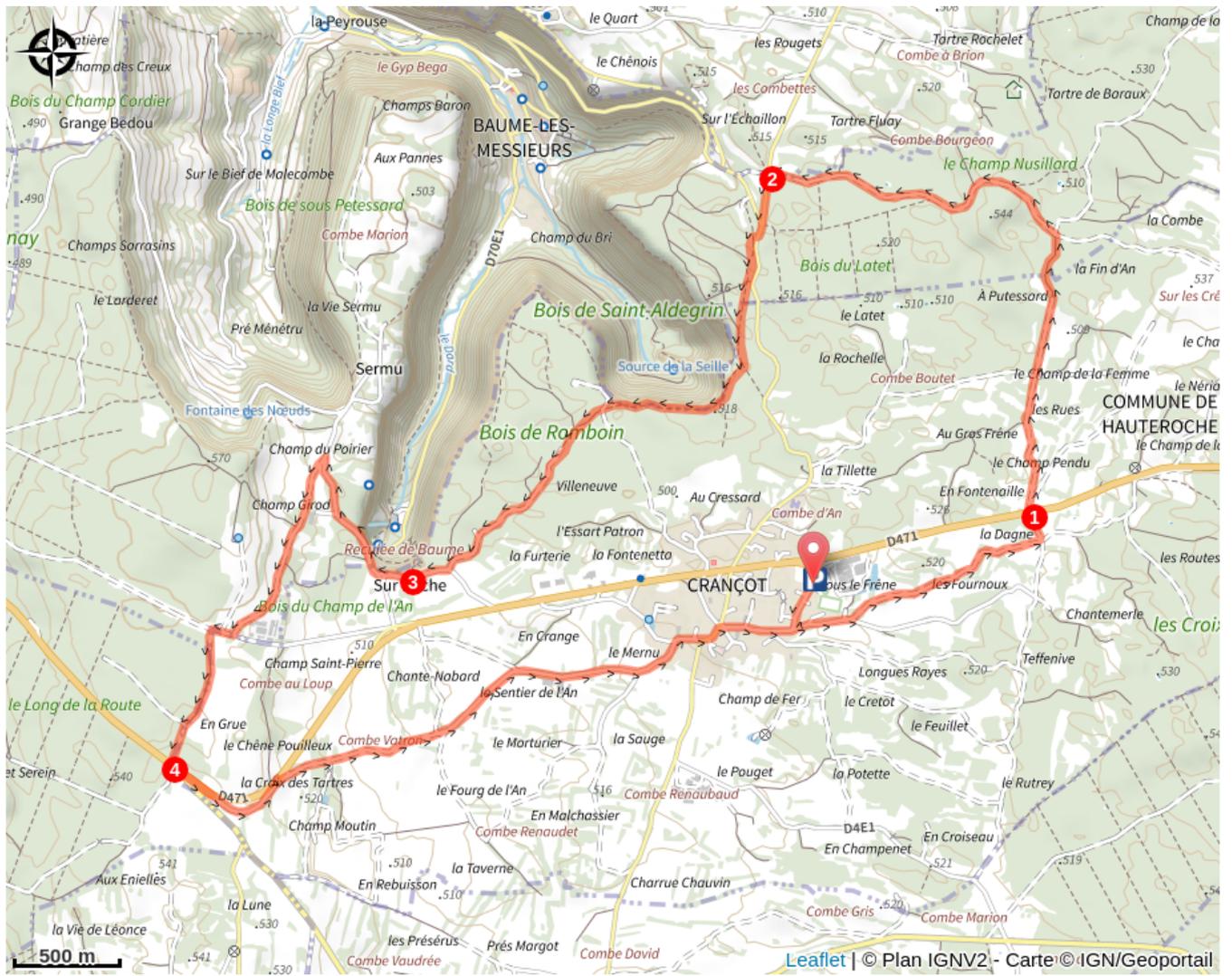


Altitude min 504 m Altitude max 547 m

Du point de départ à **CRANCOT**, proche du rond-point à l'entrée du village, partir par la rue de la **Croix Blanche**. Au poteau du même nom, partir à gauche par le chemin de Plasne qui rejoint après 1500 m la D 471.

1. Traverser la D 471 et poursuivre par un chemin blanc jusqu'au croisement de chemins au poteau **Champ Nusillard**. Continuer en partant à gauche jusqu'au poteau **Les Latets**, au croisement avec la D4.
2. Au poteau **Les Latets**, suivre à gauche la D4. Une centaine de mètres plus loin, quitter la route, entrer en forêt et parvenir au poteau **Saint-Aldegrin**.
> *A droite, accès possible en aller-retour au point de vue de la Croix de Suchot.* Parcourir à présent le single du bois de Romboin qui mène au **BELVEDERE DES ROCHES**.
3. Au **BELVEDERE DES ROCHES**, poursuivre tout droit puis bifurquer à droite en direction de Sermu. Au poteau **Champ du Poirier**, partir à gauche, le chemin mène vers de vastes bâtiments. Monter ensuite à droite jusqu'au poteau **Bois de Perrigny**. Longer la forêt à gauche jusqu'à la D 471, au poteau **Chêne Pouilleux**.
4. Au poteau **Chêne Pouilleux**, emprunter avec prudence vers la gauche la D 471. Au-delà du carrefour, rester sur la route principale, puis, une centaine de mètres plus loin, prendre à droite l'emprise de l'ancienne route et bientôt bifurquer à droite sur un chemin blanc qui mène à l'arrivée à **CRANCOT**.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible en VTTAE avec changement de difficulté : parcours bleu

Attention à la traversée du carrefour entre la D471 et la D39 route à fort trafic

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Champagnole par la D471. A la sortie du village de Crançot, au rond point prendre à droite rue de la Croix Blanche.

Parking conseillé

Parking de l'Aire de Jeux à Crançot (Rue de la Croix Blanche)

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB Reculées de la Haute Seille

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers, Hirondelle de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

 Lieux de renseignement

Office de Tourisme JurAbsolu
3 Place de la Mairie, 39210 VOITEUR
contact@jurabsolu.fr
Tel : 03 84 44 62 47
<https://www.jurabsolu.fr/>

